



Insertion professionnelle des 15-29 ans Formation, diplôme, accessibilité : les clés de l'emploi des jeunes

La moitié des 46 000 jeunes Guyanais âgés de 18 à 29 ans n'est ni en emploi ni en formation : la Guyane se caractérise par un nombre très important de jeunes éloignés de l'emploi. Ils sont chômeurs ou sans activité. Parmi eux, deux tiers n'ont aucun diplôme, et ils habitent davantage dans l'ouest ou l'est de la Guyane, ou dans les communes « non-routières ». La scolarisation en Guyane, moindre et plus courte, ajoutée aux départs vers la France métropolitaine des néo-bacheliers conduit à des niveaux de diplômes plus faibles sur le territoire. Pour ceux qui s'orientent vers la voie professionnelle, l'insertion est facilitée. Les difficultés sont accrues en Guyane « non routière » et pour les étrangers qui représentent un jeune sur trois.

Nora Eliot

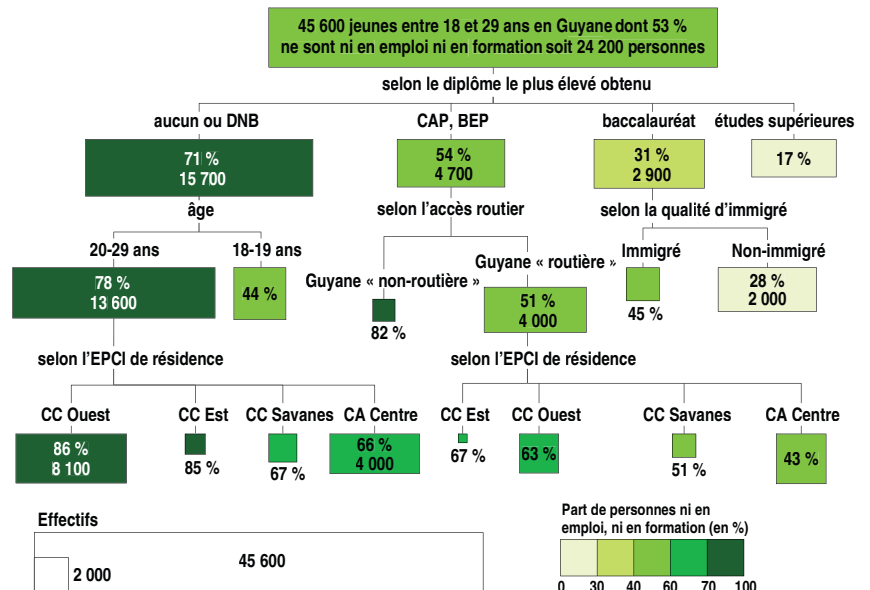
En 2015, en Guyane, 24 000 jeunes entre 18 et 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation, soit 53 % de la classe d'âge. Le premier déterminant de cette situation est le diplôme (figure 1). En effet, 71 % des jeunes sans diplôme ou avec au mieux un brevet des collèges ne sont ni en emploi ni en formation, soit presque 16 000 jeunes. La majorité réside dans l'Ouest Guyanais, où 82 % des 18-29 ans ne sont ni en emploi ni en formation.

Le rôle central du lieu de résidence

Les jeunes résidant dans les Communautés de Communes de l'Ouest et de l'Est Guyanais sont plus éloignés de l'emploi et de la formation. Plus généralement, il en est de même pour ceux n'ayant pas d'accès routier, c'est-à-dire résidant dans la Guyane dite « non-routière ». Pour ces derniers, le diplôme protège moins du chômage, l'éloignement au bassin d'emploi restant déterminant : 82 % des jeunes de la Guyane « non-routière » possédant un CAP-BEP ne sont ni en emploi ni en formation.

1 Plus de la moitié des jeunes entre 18-29 ans ne sont ni en emploi ni en formation

Répartition des jeunes ni en emploi ni en formation en Guyane selon le diplôme, l'âge, l'origine et le lieu de résidence (effectif et part en %)



Note : voir l'encadré « méthodologie de l'arbre de segmentation ».

Lecture : 71 % des jeunes en Guyane sans diplôme, ou avec au mieux un brevet, ne sont ni en emploi ni en formation. Cela représente 15 700 individus.

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire.

Enfin, les immigrés sont également défavorisés vis-à-vis de l'emploi et de la formation. Ainsi, même parmi les jeunes immigrés possédant un baccalauréat, 45% ne sont ni en emploi ni en formation (figure 1). L'absence de nationalité française est donc un déterminant crucial vis-à-vis de l'éloignement de l'emploi et de la formation. C'est dans l'Ouest guyanais que se trouve la plus forte proportion d'immigrés (42 % d'immigrés chez les 18-29 ans).

Finalement, plus de la moitié des jeunes ni en emploi ni en formation de Guyane sont résidents de la CC de l'Ouest Guyanais, 37 % résident dans la CA du Centre Littoral, 8 % dans la CC des Savanes et 4 % dans celle de l'Est Guyanais. La situation sociale de ces jeunes et de leur famille, la précarité, les difficultés d'insertion pour les immigrés, ainsi que l'éloignement géographique aux formations ou au bassin d'emploi, représentent autant de freins sur le chemin de la formation et de l'emploi.

Une partie de ces jeunes ni en emploi ni en formation sont des femmes, dont l'entrée dans la vie professionnelle est plus difficile. Près de 60 % des jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans sont au chômage ou sans activité. Un des facteurs limitant est la charge de famille, puisque chez les 20-24 ans, elles sont 40 % à avoir déjà fondé une famille.

Une scolarité plus courte

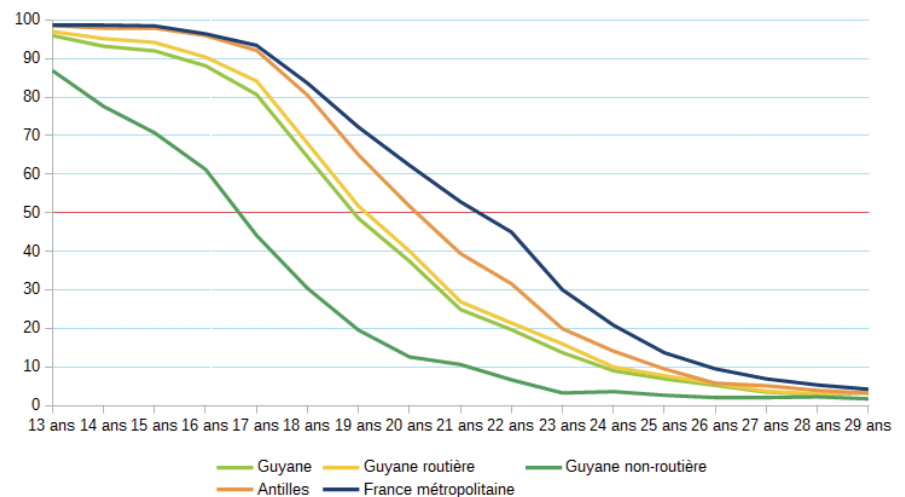
De la scolarisation initiale à la formation diplômante, le parcours est déterminant pour l'insertion sur le marché du travail. Deux facteurs caractérisent les difficultés des jeunes en Guyane : une non-scolarisation plus élevée d'une part et une scolarisation plus courte, d'autre part.

Signe d'une non-scolarisation qui faiblit très peu, 62 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont non-scolarisés en 2015. Ce taux a progressé d'un point par rapport à 2010. Le décrochage s'amplifie en fin de collège et s'accroît fortement après le baccalauréat. Plus de la moitié des jeunes Guyanais ne sont plus scolarisés dès l'âge de dix-neuf ans, trois quarts ne le sont plus à vingt et un ans et seulement un dixième sont scolarisés à vingt-quatre ans (figure 2).

À la rentrée 2014, le taux de scolarisation à 18 ans est de 65 % en Guyane, 81 % aux Antilles, et 84 % en France métropolitaine. Ce phénomène est renforcé par le départ annuel d'une partie importante des néo-bacheliers vers la France métropolitaine. Le plus grand nombre de départs a lieu à 18 ans. Ainsi, en 2014-2015, 38 % des néo-bacheliers guyanais ont poursuivi leurs études supérieures en France métropolitaine. Ces départs sont le reflet d'opportunités d'études plus longues ou diplômantes puisqu'un quart des jeunes originaires de

2 Dès l'âge de 19 ans, plus de la moitié des Guyanais ne sont plus scolarisés

Taux de scolarisation par âge selon le lieu de résidence (en %)

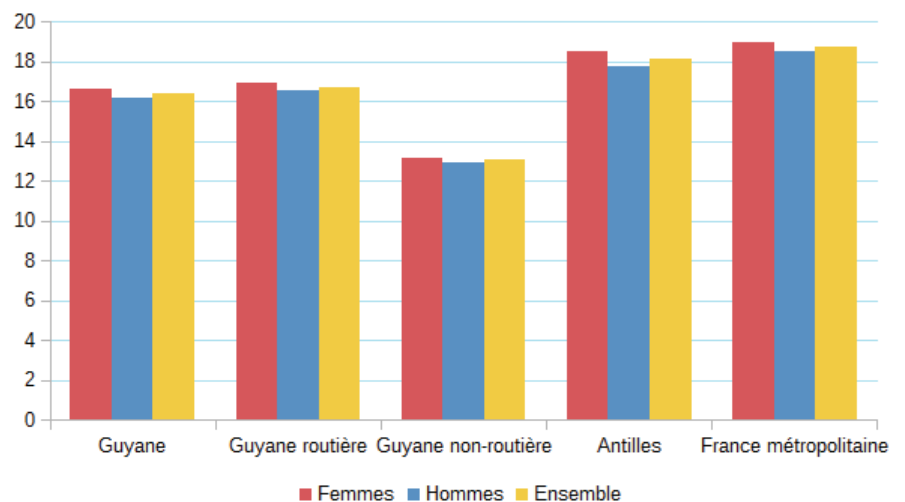


Lecture : le taux de scolarisation des jeunes de 16 ans en Guyane non-routière est de 60 %.

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation principale.

3 L'espérance de scolarisation d'un jeune en Guyane est inférieure de deux ans à celle d'un jeune en France métropolitaine

Espérance de scolarisation de 2 à 29 ans selon le lieu de résidence et le sexe (en année)



Lecture : l'espérance de scolarisation de 2 à 29 ans d'une jeune guyanaise est de 16,5 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation principale.

Guyane résidant en France métropolitaine et un tiers de ceux résidant en Île-de-France sont diplômés du supérieur contre 10 % parmi les jeunes résidant en Guyane.

La scolarisation est également plus courte : en 2015, l'espérance de scolarisation ou durée moyenne espérée de scolarisation d'un enfant âgé de deux ans est estimée à 16,4 années en Guyane, alors qu'elle est de 19 années en France métropolitaine. Cette espérance est un peu plus élevée pour les filles (16,5 ans) que pour les garçons (16 ans) (figure 3). En moyenne, quand les jeunes femmes poursuivent des études secondaires et supérieures, leur durée est plus longue que pour les garçons.

Plusieurs facteurs concourent à une scolarisation plus courte en Guyane. La non-sco-

larisation à des âges précoces est plus élevée. Par ailleurs, le département accuse un retard structurel notamment concernant la construction de lycées et de collèges de proximité. Les trois derniers lycées guyanais ont ouverts leurs portes en 2009, alors que la population des 15-19 ans augmente de 600 par an depuis 2010.

Enfin, de nombreux cursus de formation généraux plus longs ne sont assurés qu'en France métropolitaine ou aux Antilles. L'orientation est plus souvent professionnelle, au détriment des filières longues de l'université. Les formations de la voie professionnelle permettent cependant une insertion plus rapide sur le marché de l'emploi et ouvrent également l'accès à l'enseignement supérieur (notamment en BTS).

4 Les jeunes formés dans les domaines technico-professionnels de la production trouvent plus facilement un emploi en Guyane

Taux d'activité, d'emploi et de chômage des 15-29 ans (hors élèves, étudiants et stagiaires en formation) selon les domaines de formation (en %)

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Domaines disciplinaires	56	38	32
Domaines technico-professionnels de la production	69	53	23
Domaines technico-professionnels des services	70	49	30
Aucun diplôme ou formation	28	15	45

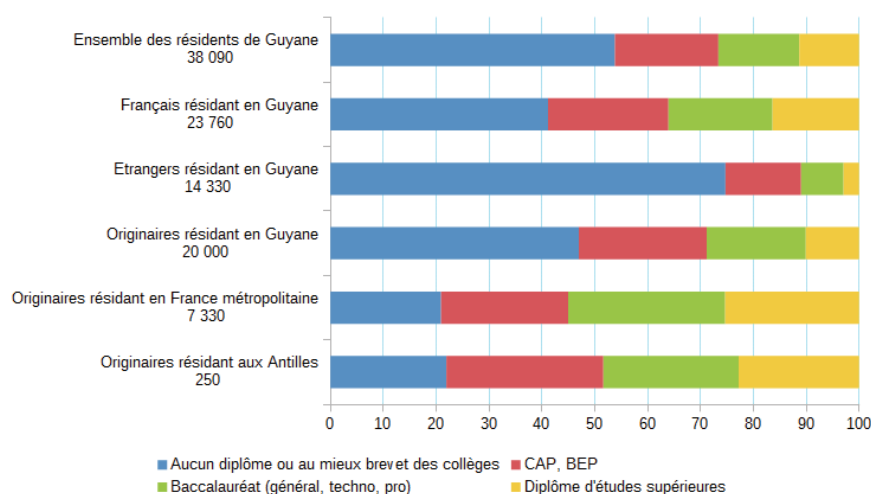
Champ : population âgée entre 15 et 29 ans résidant en Guyane routière hors élèves, étudiants et stagiaires en formation.

Lecture : dans les domaines de formation technico-professionnels de la production, le taux d'emploi est de 53 %, la moitié des 15-29 ans ont un emploi.

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu 2018.

5 Un quart des originaires de Guyane résidant en France métropolitaine sont diplômés du supérieur contre 10 % pour ceux résidant en Guyane

Type de diplôme des jeunes non-scolarisés entre 15 et 29 ans résidant en Guyane ou originaires de Guyane (effectif et part en %)



Champ : individu non-scolarisé âgé entre 15 et 29 ans.

Note : les individus originaires de Guyane sont ceux nés en Guyane ou dont le père ou la mère est né en Guyane.

Lecture : 75 % des étrangers résidant en Guyane n'ont pas de diplôme ou au mieux un brevet des collèges.

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire.

Les formations technico-professionnelles facilitent l'accès à l'emploi

Plus de la moitié des jeunes diplômés en Guyane le sont dans les domaines de formations techniques ou professionnelles. En Guyane « routière », ceux formés dans les domaines technico-professionnels de la production (par exemple l'agro-alimentaire ou le bâtiment) trouvent plus facilement un emploi (figure 4). Plus de deux tiers d'entre eux sont actifs, la moitié occupe un emploi, le reste est au chômage.

Ces formations étant *a priori* plus courtes, les diplômés arrivent plus rapidement sur le marché du travail.

Les jeunes s'étant orientés vers les formations technico-professionnelles des services (par exemple le commerce, la vente ou la santé) sont nombreux à être actifs (70 %) et presque la moitié sont en emploi.

De plus, moins d'un jeune sur trois diplômés dans les domaines technico-professionnels des services est au chômage.

Les jeunes ayant suivi une formation disciplinaire (par exemple les sciences humaines et le droit ou la littérature) sont plus nombreux à la recherche d'un emploi.

Les spécialités des domaines disciplinaires correspondent généralement à des formations longues, ce qui explique que le taux d'activité des jeunes qui s'orientent dans ce domaine soit plus faible que pour la majorité de ceux restés en Guyane « non-routière ».

En Guyane, l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi local est très défavorable à ceux n'ayant aucun diplôme ou formation, puisque 15 % seulement d'entre eux sont en emploi, alors que 72% sont inactifs.

Une insertion problématique en Guyane « non routière »

L'éloignement des structures d'enseignement, de formation ou des bassins d'emplois est un facteur clivant pour une partie des jeunes Guyanais. Les jeunes de la Guyane « non-routière » doivent faire face à des difficultés accrues par rapport à ceux de la Guyane « routière ».

La différence de taux de scolarisation en Guyane « non-routière » par rapport à la Guyane « routière » et la France métropolitaine est particulièrement forte entre 19 et 26 ans, marquant l'absence de structures d'études dans les communes « non-routières ».

En Guyane « non-routière », un jeune sur deux n'est plus scolarisé à partir de 17 ans. Et dès l'âge de 23 ans, les jeunes de l'intérieur ne fréquentent presque plus d'établissement scolaire (figure 2).

L'espérance de scolarisation d'une jeune femme résidant en Guyane « non-routière » accuse un retard de six années par rapport à une jeune de France métropolitaine (figure 3).

Comparés aux jeunes urbains, les jeunes ruraux ou ceux habitant la Guyane « non routière » doivent déménager sur le littoral dès le collège. Ceux qui ne le font pas sont déscolarisés plus tôt et doivent entrer plus tôt dans la vie active, sans diplôme. Une partie de ces jeunes sont, par définition, catégorisés en « inactifs » de par leur mode de vie traditionnel (chasse, pêche et agriculture sur brûlis). Pour la majorité de ceux restés en Guyane « non-routière », le risque d'une persistance de l'inactivité ou du chômage est fort, par manque de perspective d'emploi ou d'accessibilité à des formations.

L'absence de nationalité française est un frein à l'insertion

En Guyane, 31 % des jeunes sont étrangers. La situation des jeunes de nationalité étrangère face au diplôme est défavorable : 75 % des étrangers âgés de 15 à 29 ans n'ont pas de diplôme, contre 41 % des résidents de nationalité française (figure 5). Seuls 3 % d'entre eux ont un diplôme d'études supérieures.

Les jeunes étrangers résidant en Guyane sont ainsi bien moins diplômés que les jeunes de nationalité française résidant en Guyane et encore moins que les jeunes originaires de Guyane (ceux nés en Guyane ou dont l'un des parents est né en Guyane) résidant en France métropolitaine. En effet, 41 % des jeunes Français en Guyane ne sont pas diplômés ou ont au mieux un brevet des collèges, contre 21 % de ceux originaires de Guyane résidant en France métropolitaine. De même, 16 % d'entre eux

ont un diplôme d'études supérieures contre 25 % pour les originaires vivant en France métropolitaine (figure 5).

La situation est également dégradée pour les jeunes femmes étrangères. En effet, en Guyane, 76 % des femmes étrangères âgées de 15 à 29 ans n'ont pas de diplôme

ou au mieux un brevet des collèges, contre 41 % pour celles de nationalité française. De même, les jeunes femmes de nationalité étrangère ne sont que 3 % à avoir un diplôme d'études supérieures, contre 21 %

pour celles de nationalité française. Outre le niveau de diplôme, la nationalité française ou la possession d'un titre de séjour sont déterminants pour trouver un travail formel. ■

Domaines de formation

Les domaines de formation correspondent à la spécialité du diplôme le plus élevé obtenu. Cette étude utilise la Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF), qui comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement. Pour des raisons de représentativité, le niveau le plus large, comprenant quatre grands domaines, a été retenu. Ces domaines, et leurs sous-domaines, sont :

- les domaines disciplinaires : formations générales ; mathématiques et sciences ; sciences humaines et droit ; lettres et arts ;
- les domaines technico-professionnels de la production : spécialités pluri-technologiques de la production ; agriculture, pêche, forêts et espaces verts ; transformations ; génie civil, construction et bois ; matériaux souples ; mécanique, électricité, électronique ;
- les domaines technico-professionnels des services : échanges et gestion ; communication et information ; services aux personnes ; services à la collectivité ;
- les domaines du développement personnel : ces domaines sont absents de l'Enquête Emploi en Continu, et par conséquent de cette étude.

Sources

Enquête emploi en continu, 2018 : mesure des concepts d'activité, de chômage, d'emploi et d'inactivité tels que définis par le Bureau international du travail (BIT). En Guyane, elle s'effectue sur la Guyane dite « routière »

Recensement de la population, 2015 : dénombrement des logements et de la population prenant en compte les Enquêtes Annuelles de Recensement de 2013 à 2017.

Méthodologie de l'arbre de segmentation

L'arbre de segmentation (figure 1), permet de mettre en évidence les déterminants de l'éloignement des jeunes de l'emploi et de la formation. La population étudiée est celle des individus âgés entre 18 et 29 ans résidant en Guyane. L'arbre décrit comment cette population est répartie en fonction d'une variable dite d'intérêt – ici le fait d'être ni en emploi ni en formation – et selon plusieurs variables dites explicatives.

En partant de l'ensemble des individus, on cherche quelle variable explicative sépare « le mieux » ces individus par rapport à la variable d'intérêt. Puis on sépare le groupe initial selon les modalités de la variable explicative retenue et l'on continue à utiliser cette méthode avec les variables explicatives restantes sur les sous-groupes ainsi créés.

Les variables explicatives utilisées dans cette étude sont : l'âge ; le sexe ; la nationalité ; la qualité d'immigré ; le fait d'être originaire d'un DROM-COM (Guyane, Antilles, autre DROM-COM) ou pas : est considéré comme originaire de Guyane un individu né en Guyane ou dont l'un des parents est né en Guyane ; le lieu de naissance (Guyane, France métropolitaine, Antilles, autres DROM-COM, étranger) ; l'EPCI de résidence ; l'accès routier : on distingue les habitants de la Guyane « routière » et ceux de la Guyane « non-routière » ; le diplôme le plus élevé obtenu ; le fait d'être en couple ; le fait d'être marié.

L'algorithme utilisé est l'Improved CHAID (Tschuprow Goodness of Split) : cf. R. Rakotomalala, « Arbres de décision », in Revue Modulad, n° 33, 2005.

Définitions

Scolarisation : un individu est « scolarisé » s'il est inscrit dans un établissement d'enseignement. Sont ainsi pris en compte les élèves, les étudiants et les stagiaires en formation.

L'espérance de scolarisation à deux ans est le nombre d'années pendant lesquelles un enfant âgé de deux ans peut espérer être scolarisé, en fonction des taux de scolarisation observés aux différents âges à une date donnée. Elle est calculée comme la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, de 2 ans jusqu'à 29 ans. Un taux de scolarisation de 80 % pour un âge donné contribue à hauteur de 0,8 an à la durée espérée d'études. La durée espérée d'études diffère de la durée d'études dite « réelle » qui ne peut être connue que quand une génération a entièrement achevé ses études.

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

L'apprentissage : englobe tous les niveaux, y compris pré-apprentis des centres de formation d'apprentis, apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

L'enseignement supérieur : regroupe les formations suivies dans les établissements universitaires, les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, les Sections Techniques Spécialisées dont la finalité est l'obtention d'un BTS et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Guyane « non-routière » : communes s'étendant d'Apatou, à l'ouest, à Saint-Georges de l'Oyapock, à l'est.

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Pour en savoir plus

- Eliot N., Trefoloni D., « L'insertion professionnelle des 15-29 ans en Guyane : beaucoup de jeunes et peu d'emplois », *Insee Analyses Guyane* n° 39, juillet 2019.
- Demougeot L., « L'insertion professionnelle des 15-29 ans en Guyane : l'accès des jeunes à l'emploi, un parcours difficile et marqué par les inégalités », *Insee Analyses Guyane* n° 40, juillet 2019.
- Millet C., « La démographie Guyanaise toujours aussi dynamique » *Insee Analyses Guyane* n° 27, janvier 2018.
- « Devenir adulte en Guyane : Portraits de jeunes », Démarche jeunesse - Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane, Collectivité Territoriale de Guyane, Parc Amazonien de Guyane, septembre 2018.

Service territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjoint :
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :
Myriam JELAINÉ

ISSN : 2417-0798
© Insee 2019

